



M. LE PROFESSEUR **SÉBASTIEN TOUZÉ**

MASTER 2 DROITS DE L'HOMME
ET DROIT HUMANITAIRE



MASTER DROITS DE L'HOMME ET DROIT HUMANITAIRE

Tout d'abord, votre Master s'intitule Droits de l'homme et Droit humanitaire, or le droit humanitaire est une notion qui paraît, pour des étudiants en première, deuxième ou troisième année, très riche et abstraite. Pourriez-vous nous expliquer brièvement ce qu'est le droit humanitaire, son lien avec les droits de l'homme et comment est-il appréhendé dans ce master ?

Le droit international des droits de l'homme a vocation à s'appliquer principalement aux périodes de paix, le droit international humanitaire a vocation à s'appliquer en temps de guerre. Les deux sont donc complémentaires, il y a une certaine synergie entre les deux corps de normes, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'à l'époque de la création de ce master, les deux domaines ont été rattachés.

Dans le cadre de la maquette actuelle, la part est plus largement donnée au droit international des droits de l'homme. Les enseignements sont centrés sur l'ensemble des systèmes conventionnels de protection des droits de l'homme, sur l'étude du continent interaméricain, de l'Afrique, mais également sur le droit des réfugiés... Toute une palette de droits des libertés est envisagée en parallèle du droit international humanitaire.

Quelles sont, à vos yeux, les qualités et compétences requises pour accéder à votre Master et ensuite avoir toutes les chances de réussir ?

Il y a 2 qualités essentielles. La première, c'est être un excellent juriste, car les étudiants travaillent sur énormément de systèmes, dont la logique et le raisonnement peuvent varier. Il s'agit d'avoir une certaine flexibilité dans le maniement des instruments juridiques, pour réussir à confronter efficacement du droit national et régional à des principes qui prévalent en droit international.

La seconde exigence, c'est la motivation de l'étudiant. Ce master ne regroupe en effet que des étudiants qui ont de véritables convictions, une motivation extrêmement forte, qui fait la différence lors de la sélection. Lors de l'examen des dossiers, je cherche bien évidemment à sélectionner d'excellents juristes, mais également à repérer ceux qui ont cette fibre. Il ne s'agit pas simplement d'aimer les droits de l'homme, mais d'avoir la conviction qu'il s'agit d'un objet essentiel du droit, qui dans le cadre d'une activité professionnelle (avocature, magistrature) devra primer.

Une fois diplômés d'un Master 2 Droits de l'homme et droit humanitaire, quelles voies empruntent les étudiants généralement ?

La voie qui semble majoritaire est celle de l'avocature : beaucoup de nos étudiants souhaitent agir dans le domaine de la protection des droits de l'homme, et c'est souvent à travers l'action de l'avocat qu'il est possible de le faire de façon très concrète.

Tous ne seront pas pour autant exclusivement spécialisés dans la défense des droits de l'homme. En effet, on a souvent tendance à penser que nos étudiants viennent tous de master de droit international, ce qui n'est pas totalement vrai. Beaucoup viennent de master de droit pénal, sont issus d'un parcours privatiste qui les destine à l'avocature, mais ils souhaitent en outre bénéficier de cette spécialisation en droits de l'homme. Ils ne seront donc pas uniquement avocats dans le domaine des droits de l'homme, mais pourront faire valoir cette spécialité utilement dans l'exercice de leurs fonctions, ou lorsqu'ils candidateront pour des stages ou des collaborations dans des cabinets.

Par ailleurs, beaucoup d'étudiants se voient délivrer très rapidement après le master un contrat auprès d'une institution nationale, tels que la Commission nationale consultative des droits de l'homme, le défenseur des droits, voire à la Cour nationale du droit d'asile, en tant que rapporteur : il s'agit d'une excellente première expérience professionnelle car c'est un contentieux très spécial et particulièrement important.

En outre, d'autres étudiants s'orientent vers l'administration publique, à la Cour de Cassation (aux bureaux d'études européennes), ou au Conseil d'Etat.

Enfin, certains travaillent pour des ONG nationales ou internationales. Plus exceptionnellement, des étudiants sont engagés dans des organisations internationales, mais le problème est que les règles de recrutement de ces organisations reposent sur des critères de répartition géographique : tous les Etats doivent être représentés, or les français sont surreprésentés, si bien que le nombre de postes offerts est moindre que pour les étudiants qui viennent de l'étranger. Ce n'est pas pour autant une voie totalement bouchée, seulement plus difficile d'accès et très concurrentielle.

Vous enseignez, dans ce Master, la matière Droits européens des droits de l'Homme. Pourriez-vous préciser ce que vos étudiants apprendront durant votre cours ?

Dans mon cours, les étudiants apprennent à comprendre le contentieux européen des droits de l'homme et surtout à exploiter ce contentieux à travers une analyse approfondie des voies de recours ouvertes devant la cour européenne des droits de l'homme.

Je reprends dans mon enseignement les grands principes fondamentaux du droit européen des droits de l'homme tels qu'ils sont développés et interprétés par la Cour européenne. Je le fais dans une approche très concrète, en étudiant de manière approfondie la jurisprudence, de manière assez pratique. Je fournis ainsi les outils nécessaires à de futurs praticiens qui seront amenés à introduire des recours devant la CEDH. C'est quelque chose qui se veut très concret et qui est très utilement complété par un séminaire (chaque cours fondamental est accompagné d'un séminaire) dont je laisse la direction à un juge à la CEDH. Cela permet d'avoir à la fois un pendant externe, avec mon enseignement, et un versant interne, avec la pratique directe du juge à la CEDH.

En plus des quatre cours magistraux obligatoires, les étudiants doivent choisir des séminaires de clinique juridique et des séminaires thématiques, pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent ces séminaires ?

Les séminaires se veulent très pratiques. En réalité, la grande valeur ajoutée de ce master est

que la plupart des enseignants qui sont amenés à délivrer des cours ont tous une autre « casquette » : nous sommes pour la plupart experts auprès d'organisations internationales (je suis par exemple pour ma part membre du Comité contre la torture des Nations Unies). Nous avons la volonté systématique d'avoir une approche très immersive, en faisant travailler les étudiants sur les dossiers sur lesquels nous sommes amenés à travailler dans le cadre de nos fonctions, en les impliquant, de la même manière que le juge les mène à réfléchir sur la façon d'exercer ses fonctions juridictionnelles.

Vous avez été diplômé d'un doctorat à l'université Panthéon Assas sur le sujet de la protection des droits nationaux à l'étranger, puis vous avez enseigné le droit public dans plusieurs grandes universités, et vous êtes directeur de ce Master droits de l'homme et droit humanitaire. Pourriez-vous nous dire en quelques mots pourquoi vous aimez le droit public et pourquoi vous-êtes-vous spécialisé dans cette branche du droit public : les droits de l'homme et le droit humanitaire ?

Mon goût pour le droit public s'est manifesté dès la première année : j'étais en effet beaucoup plus stimulé par les cours de droit constitutionnel que les cours de droit civil, et ceci s'est confirmé en deuxième année où j'ai découvert une grande passion pour le droit administratif. Lorsque j'ai ensuite découvert le droit de l'Union Européenne et le droit international public, j'ai véritablement trouvé ma voie.

J'ai ensuite d'abord été spécialisé en droit de l'Union Européenne : ma 4ème année était spécialisée en DUE et j'ai effectué un 3ème cycle, à l'Université de Lausanne, en Droit Européen. Ce n'est que dans le cadre de mon doctorat que je me suis redirigé vers le droit international public, avec une dimension nettement orientée vers la protection internationale des droits de l'homme.

Vous êtes membre du Comité des Nations Unies contre la torture, utilisez-vous votre rôle auprès de vos étudiants, et si oui par quelle façon ?

Oui, les activités menées en parallèle par le corps enseignant profite indubitablement à ce master sur deux plans :

Tout d'abord, cela facilite l'obtention de stages auprès de l'Organisation des Nations Unies et de la CEDH. Chaque année, des étudiants partent en stage de six mois à Genève ou au sein de cette organisation.

De plus, les étudiants sont amenés à travailler de plus en plus sur des sujets qui sont au centre des préoccupations des comités conventionnels, ou qui constituent même des dossiers pour lesquels ces comités ont été saisis.

Enfin, si vous aviez un ou plusieurs conseils(s) à donner aux étudiants qui voudraient intégrer votre Master, quels serai(en)t-il(s) ?

Le premier conseil que je leur donne c'est de ne pas croire que ce master est inaccessible. Certes, il y a eu 400 candidatures l'année dernière pour une capacité d'accueil de 20 places, c'est un master très sélectif, mais cela ne doit pas être dissuasif.

Le second conseil, c'est que bien que j'attache une importance toute particulière aux notes obtenues dans les matières qui m'intéressent (DUE, droit européen, droit international public, droit des libertés...), il ne faut pas négliger l'importance des expériences extra-universitaires : un engagement associatif, un stage, une expérience à l'étranger... Tout cela montre une ouverture d'esprit, une sensibilité de l'étudiant aux différents aspects que présentent ce master et c'est cela qui leur permettra de se démarquer lors de la sélection. On a beau être excellent dans son parcours universitaire, il n'est pas rare que les étudiants soient quelque peu désenchantés en intégrant ce master car ils ne savaient pas vraiment dans quoi ils s'engageaient, ils n'avaient pas les convictions et la motivation nécessaires pour s'y épanouir.

La Corpo Assas remercie le Professeur Touzé de nous avoir accordé cette interview !

